



Guide pour faciliter les fusions de sections locales





**315 000 membres
partout au pays**



Introduction

Les sections locales sont au cœur de notre syndicat. Lors de la fondation d'Unifor en 2013, nous avons fait du renforcement de nos sections locales une priorité, une étape nécessaire pour former un syndicat fort, dynamique et démocratique. Il s'agit aussi d'une étape nécessaire pour obtenir les changements sociaux, politiques et économiques que nous voulons voir dans nos milieux de travail et nos communautés.

Pour accomplir cette tâche, Unifor a mis sur pied le Groupe de travail sur les sections locales (GTSL), une initiative à l'échelle du syndicat dont les objectifs étaient de mobiliser les sections locales, d'évaluer les besoins des membres et de formuler des recommandations sur la façon d'accroître la participation des membres, de former des militantes et des militants de la base et de renforcer les sections locales de toutes les régions du pays.

Pour appuyer le travail du GTSL, Unifor a organisé un sondage en ligne et tenu 49 séances de discussion ouverte dans l'ensemble du pays. Nous avons recueilli des renseignements détaillés sur les besoins et les défis de nos sections locales. Les membres qui ont participé à ces séances nous ont également fait part de leurs réussites et de leurs stratégies en matière de pratiques exemplaires. Près de 2 000 membres appartenant à 350 sections locales ont participé à ces séances de discussion ouverte tenues d'un bout à l'autre du Canada.

Après avoir compilé et analysé les données recueillies sur une période de 10 mois, le Groupe de travail a produit un rapport intitulé « Renforçons nos sections locales ensemble : Réalisons notre plein potentiel » (**disponible à l'adresse unifor.org/gtsl**).

Ce rapport contient 28 recommandations et un plan d'action axés sur le renforcement de nos sections locales. Il a été présenté et adopté au congrès d'Unifor de 2016.

Au cours de ces consultations, nous avons entendu parler des défis auxquels font face nos sections locales, en particulier les petites sections locales à une seule unité de négociation. Un grand nombre de dirigeants et de membres des sections locales ont souligné la nécessité d'améliorer le partage des ressources et la collaboration entre les sections locales. Les membres du Groupe de travail ont écouté ce qu'ils avaient à dire.

Le présent document met l'accent sur l'un des trois principaux domaines cernés par le GTSL. Vous trouverez d'autres ressources et outils de référence pour appuyer les sections locales à l'adresse unifor.org/ressources.

En préparant ce document, notre intention était de fournir les connaissances et les outils nécessaires pour que les sections locales puissent mieux collaborer et partager les ressources. Chaque fois que le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de procéder à une fusion, nous encourageons les sections locales concernées à le faire.

Fusion de sections locales

Les fusions peuvent sembler difficiles seulement si les sections locales s'aventurent sur cette voie sans préparation.

Toutefois, soyons clairs : il n'y a pas une seule approche applicable à toutes les fusions de sections locales puisque chaque section locale est unique, a ses propres défis à relever, sa propre dynamique avec la communauté et ses relations avec les employeurs. Par conséquent, il est important de considérer une fusion de sections locales à la fois comme un processus et une opportunité où plusieurs étapes et facteurs sont à prendre en considération. Il est important de comprendre les éléments de base de ce processus pour aider les dirigeantes et dirigeants des sections locales à bien planifier la fusion et à éviter les écueils.

Voici quelques éléments que toutes les sections locales devraient d'abord investiguer et prendre en considération avant de fusionner avec une autre section locale :

Points à prendre en considération avant d'entreprendre une fusion

- ☐ À quel point les comités exécutifs et les membres de la section locale sont-ils ou seraient-ils réceptifs à l'idée d'une fusion avec une autre section locale?
- ☐ Quels sont les objectifs, besoins et attentes des membres à l'égard d'une fusion avec une autre section locale?
- ☐ Est-ce que les membres ont été pleinement éduqués et informés des avantages d'une fusion?
- ☐ Est-ce que les membres ont eu l'occasion de poser des questions ou de soulever leurs préoccupations à l'égard d'une fusion?
- ☐ Quelle serait la meilleure section locale à approcher pour discuter de la possibilité d'une fusion?
- ☐ Quels sont les actifs et passifs actuels de la section locale? Et comment seraient-ils partagés ou gérés à la suite d'une fusion?

Bien que ces éléments initiaux devraient être discutés à l'interne entre les dirigeantes et dirigeants d'une section locale, ils pourraient aussi faire l'objet de discussions avec un ou des partenaires potentiels immédiatement si une ou des sections locales appropriées ont été identifiées.

Pourquoi fusionner?

Les fusions n'ont rien de nouveau au sein du mouvement syndical. Unifor est lui-même le résultat d'une série de fusions et de regroupements de 87 syndicats différents depuis les tout premiers syndicats de métiers dans les années 1800. Les statuts d'Unifor encouragent d'ailleurs les sections locales à fusionner afin qu'elles se renforcent. Plusieurs raisons justifient une fusion, dont celles-ci :

Regroupement et accès à de nouvelles ressources plus importantes

Avoir accès à des espaces de bureaux ou de réunions, obtenir des fonds pour participer à des ateliers ou des conférences, et même pour organiser un événement dans la communauté, peut souvent représenter un défi pour les petites sections locales ne disposant pas de ressources suffisantes. Le regroupement des ressources entre sections locales favorise un meilleur accès aux services aux membres, tout en créant des opportunités de promouvoir le militantisme et l'engagement syndical.

Création de liens communautaires et de mouvements

Les petites sections locales en régions éloignées peuvent avoir l'impression que leurs besoins ne sont pas satisfaits ou qu'elles sont coupées des autres activités syndicales. Fusionner des sections locales peut stimuler le sentiment d'appartenance des membres tout en favorisant davantage d'opportunités pour développer des réseaux et des liens plus forts dans la communauté ainsi qu'avec d'autres membres d'Unifor.

Stabilité financière

Fournir des services à de nombreuses unités peut être coûteux. Les pertes d'emplois et les mises à pied augmentent le fardeau financier des sections locales. Bien souvent, les sections locales situées à proximité les unes des autres (ou représentant des travailleuses et travailleurs du même lieu de travail) font un double emploi de leurs ressources,

alors qu'elles pourraient être utilisées dans d'autres domaines comme la formation et l'éducation, les communications ou une meilleure représentation.

Optimisation du pouvoir des travailleuses et travailleurs

Fusionner des sections locales peut être une manière efficace de renforcer notre base et notre présence dans les communautés, et augmenter notre organisation politique et notre pouvoir de négociation afin de provoquer des changements. Dans un contexte de menaces constantes de la part des employeurs et des milieux politiques, de précarité des emplois et d'insécurité accrue, il est essentiel que nous optimisions notre pouvoir et toutes nos ressources pour devenir plus forts et unis.

Partage des connaissances

Regrouper divers groupes de membres et de dirigeants crée des opportunités de partage des connaissances et des meilleures pratiques innovantes entre diverses unités de négociation, ainsi qu'entre membres expérimentés et nouveaux membres d'une section locale.

Les plus petites sections locales peuvent parfois craindre de perdre leur identité, leur autonomie et leur pouvoir de décision en fusionnant avec une autre section locale. Bien que cette préoccupation soit légitime, les sections locales amalgamées peuvent travailler ensemble pour s'assurer qu'il y ait une représentation équitable des différentes unités de négociation, des industries, des régions et des membres. De plus, bien que les plus petites sections locales bénéficient le plus des fusions, il faut souligner que les fusions engendrent des bénéfices positifs pour toutes les parties impliquées, notamment grâce à l'augmentation des effectifs, des ressources, de l'expertise, et de l'engagement communautaire et syndical. Peu importe la motivation qui sous-tend l'intérêt d'une section locale à fusionner, ce guide vise à aider les sections locales à comprendre le raisonnement, la planification et les procédures permettant de faciliter le processus et d'aboutir à des résultats plus efficaces.

Structure et gouvernance des sections locales : statuts et règlements

Les statuts d'Unifor ([Article 15, sous-section L unifor.org/statuts](https://unifor.org/statuts)) encouragent la fusion de sections locales dans l'objectif de créer des sections locales plus fortes. Les statuts indiquent non seulement les procédures à suivre pour initier une fusion, mais présentent aussi des instructions sur des questions touchant les affaires du syndicat national, comme le nombre maximum de déléguées et délégués des sections locales pouvant être envoyés aux réunions et congrès, et d'autres sujets généraux relatifs aux sections locales, notamment les comités, les vérifications, les cotisations, les responsabilités des dirigeantes et dirigeants, et d'autres points.

En ce qui a trait à la structure et à la gouvernance des sections locales, ce sont les règlements de la section locale qui les déterminent. Les règlements doivent adhérer aux statuts d'Unifor. Veuillez vous référer à vos règlements si vous avez des questions ou préoccupations au sujet de votre comité exécutif, des dirigeantes et dirigeants de votre section locale, des cotisations de votre section locale ou des assemblées des membres. Il arrive parfois que des amendements doivent être apportés aux règlements d'une section locale à la suite d'une fusion.

Il est important que les sections locales intéressées à fusionner (ou cherchant à amender leurs règlements) se réfèrent aux statuts pour suivre la bonne voie et répondre aux questions soulevées par les membres.

Étant donné que les statuts et le Guide des règlements des sections locales peuvent être amendés ou mis à jour à l'occasion, il est chaudement recommandé aux sections locales de consulter les versions les plus récentes de ces documents en ligne.

« Nous avons fusionné des unités, mis en commun nos ressources et regroupé la plupart de nos activités dans un seul local syndical. Nous avons maintenant un plus grand sentiment d'appartenance commune. Cette démarche a en outre grandement facilité la planification et l'exécution de la mobilisation des membres, de l'éducation et des communications. »

- Participant au Groupe de travail sur les sections locales

« Un conseil de sections locales partageant le même employeur se réunit deux fois par année pour discuter de leurs préoccupations et de partager des stratégies de négociation. Certaines discutent aussi des manières de collaborer pour atteindre les objectifs plus généraux du syndicat. »

- Participant au Groupe de travail sur les sections locales

Le Guide des règlements des sections locales (unifor.org/reglementsdessectionslocales) est une ressource utile qui fournit des informations essentielles pour réviser ou amender les règlements d'une section locale.

Fusion de sections locales : étapes à suivre

Lorsque les sections locales ont passé à travers ces points, les étapes suivantes devraient être suivies pour entamer le processus de fusion.



Étape numéro un : Identifier un ou des partenaires possibles avec qui fusionner

Idéalement, une section locale devrait choisir un partenaire de fusion qui est non seulement réceptif à l'idée de fusionner, mais qui partage aussi les mêmes points de vue et objectifs, et qui se trouve dans la même région géographique ou dans le même voisinage. Il n'est pas nécessaire, bien que ce soit idéal, qu'une relation antérieure existe avec la section locale (par ex. par le partage des ressources ou des espaces auparavant ou déjà en vigueur). Si vous ne savez pas quelle section locale approcher pour proposer une fusion, veuillez contacter votre représentante ou représentant national, ou votre directrice ou directeur local pour obtenir une assistance.



Étape numéro deux : Amorcer des discussions avec les membres du comité exécutif de la section locale

Les dirigeantes et dirigeants des comités exécutifs de chaque section locale devraient entamer des discussions ensemble sur ce qu'ils espèrent accomplir en fusionnant, leurs besoins et attentes, poser des questions et soulever des préoccupations, identifier des solutions et développer un plan d'action général, avec un calendrier d'exécution et une

proposition qu'ils pourraient présenter à leurs membres respectifs. Il est important de prendre en considération les objectifs des sections locales et comment une fusion peut les aider à les atteindre.

Il est essentiel d'analyser une fusion possible sous tous les angles. Solliciter les principaux représentants et représentantes de la section locale pour savoir ce qu'ils pensent des avantages et des inconvénients d'une fusion, et quelles sont ses forces et faiblesses. Il est recommandé que les conversations des réunions soient bien consignées afin qu'il n'y ait aucun malentendu ou aucune confusion qui pourrait faire dérailler les plans de fusion par la suite.



Étape numéro trois : Parler aux membres

Il est critique d'évaluer la réceptivité et la motivation des membres des sections locales quant à une fusion. Sans le soutien de la base, une fusion est vouée à l'échec.

La résistance des membres à une proposition de fusion peut être bien fondée. Les membres peuvent ressentir que le projet ne répond pas au meilleur intérêt stratégique de la section locale. En même temps, une résistance peut provenir de peurs malavisées à propos de la perte d'autonomie de la section locale. Elle peut aussi être ancrée dans un attachement profondément émotionnel à l'histoire de la section locale. Parfois, la résistance provient d'un simple manque de compréhension du processus de fusion en lui-même, ou du fait de ne pas connaître les bénéfices visés et les opportunités de renforcement du syndicat et du sentiment de communauté. Tenir des conversations ouvertes avec les

membres du comité exécutif de la section locale, les déléguées et délégués, les membres des comités et les membres de la section locale peut servir de point de départ fort utile. Les sections locales peuvent aussi envisager de mener un simple sondage auprès des membres.



Étape numéro quatre : Rédiger une ébauche d'une entente de fusion

Une entente de fusion est un document important qui décrit essentiellement la proposition complète de fusion entre les sections locales. Bien que chaque entente de fusion sera propre aux sections locales impliquées, plusieurs peuvent comprendre une formulation ou des clauses semblables :

- **Numéro de la section locale :** le numéro que choisira la section locale amalgamée.
- **Administration :** la date à laquelle la fusion entrera en vigueur, les règlements (et amendements) que la section locale suivra, et la manière dont les dossiers et documents seront transférés.
- **Élections et gouvernance :** la structure de direction de la section locale (y compris les comités) et la date des prochaines élections pour les postes de dirigeantes et dirigeants de la section locale.
- **Actifs et passifs :** le transfert et la gestion des actifs et passifs des sections locales fusionnant, y compris tous les comptes bancaires ou de caisses populaires.

- **Finances :** le moment et la manière dont les vérifications financières de la section locale seront menées, et les exigences relatives aux cotisations syndicales et à leur mode de calcul.

Un exemple d'entente de fusion est à votre disposition en annexe à ce document (et vous pouvez la modifier). Toutefois, si vous avez besoin d'assistance supplémentaire pour rédiger une entente de fusion, veuillez contacter le Service des affaires statutaires d'Unifor.



Étape numéro cinq : Présenter une proposition et les informations complètes aux membres pour approbation

Lorsqu'une proposition et une entente de fusion sont rédigées, il est essentiel de convoquer une assemblée afin de présenter la proposition et l'entente de fusion aux membres pour qu'ils en discutent, en débattent et se prononcent à leur sujet par un vote. Les membres vont s'attendre de recevoir les informations complètes à propos du processus de décision. Les dirigeantes et dirigeants de la section locale devront aussi expliquer comment la proposition de fusion avantagerait les membres et comment les difficultés possibles seront gérées.

Les membres vont vouloir savoir si une fusion affectera les structures démocratiques en place, la représentation (y compris parmi les membres élus du comité exécutif), les comités, le nombre de déléguées et délégués autorisés aux conseils et aux congrès, et d'autres aspects aussi. Les membres voudront peut-être savoir aussi ce que signifiera une fusion en termes de ressources, comme

les espaces de bureau, les actifs et passifs financiers, la dotation en personnel et d'autres détails. Il est important pour les dirigeantes et dirigeants de la section locale d'anticiper ces questions, et d'autres aussi, avant de présenter une proposition officielle, et d'être préparés à répondre à ces questions.

Les questions et préoccupations des membres vont peut-être nécessiter un suivi avec la section locale partenaire avant d'approuver une version finale.

En organisant une assemblée des membres extraordinaire, il est recommandé de fournir un préavis d'au moins 14 jours et de tenir l'assemblée à un endroit qui favorise la plus grande participation des membres.

Bien qu'une simple majorité de votes des membres (des personnes présentes) est requise afin de procéder à une fusion de la section locale, nous recommandons néanmoins que les membres votent pas scrutin secret en formulant clairement les intentions des deux sections locales afin que ce soit facile à comprendre.



Étape numéro six : Approbation de l'entente de fusion par le Conseil exécutif national

Lorsque les membres ont approuvé la fusion, l'étape finale est de transmettre l'entente de fusion au Conseil exécutif national (CEN) d'Unifor pour révision et approbation. Le bureau du président national émettra un avis d'approbation à la section locale.

Exemple d'une fusion réussie: la section locale 1524 et la section locale 1106

À Kitchener, en Ontario, la section locale 1524 et la section locale 1106 avaient déjà développé la pratique de partager leur bureau syndical (appartenant au bureau national) afin d'épargner des frais de location. Même si elles proviennent de secteurs très différents, le secteur de la fabrication pour la section locale 1524 (avec près de 850 membres) et le secteur des soins de santé pour la section locale 1106 (avec près de 3 200 membres), les deux groupes ont bien travaillé ensemble. Cependant, le déclin constant dans le secteur manufacturier commençait à nuire aux effectifs de la section locale 1524.

Des doutes ont commencé à poindre quant à l'avenir de l'usine de Lear, alors que sa fermeture allait avoir des incidences négatives sur les membres de la section locale 1524. Les dirigeants ont commencé à s'inquiéter sérieusement de leur capacité à maintenir les ressources nécessaires pour continuer à participer aux réunions du syndicat national, aux ateliers de formation, aux événements et conférences. Les dirigeants des deux sections locales ont alors discuté de la possibilité d'une fusion officielle de la section locale 1524 au sein de la section locale 1106, et ont contacté le directeur local pour solliciter une assistance afin de rédiger une entente de fusion. La proposition a été présentée aux membres de chaque section locale pour qu'ils l'analysent.

La plus grande préoccupation des membres portait sur la différence entre les deux secteurs (manufacturier et soins de santé), et comment cette différence pourrait influencer le fonctionnement général de la section locale et des services. Pour relever ce défi, des mesures ont été prises afin d'avoir deux représentants de service, dont un avec une expérience en soins de santé et l'autre dans le secteur manufacturier, pour assister la section locale. Les règlements de la section locale ont aussi été amendés pour tenir compte de ce changement quant à la présence des représentants de service des deux secteurs.

« Nous avons réussi à surmonter la peur des membres face à l'inconnu en leur parlant, en reconnaissant leurs préoccupations et en trouvant des solutions appropriées qui ont été bonnes pour tout le monde. En fin de compte, la fusion des deux sections locales s'est faite sans heurt, et nous avons pu continuer de soutenir nos membres en étant impliqués dans l'ensemble du travail du syndicat. »

- Bill McLachlan, , président de la section locale 1106

Exemple d'une fusion réussie: la section locale 2098 et la section locale 200

Dans la région de Windsor-Essex, la section locale 2098 avait des difficultés à la suite d'une ronde de négociation particulièrement ardue avec son principal employeur, Diageo. Alors que les effectifs continuaient de baisser (jusqu'à 130 membres) et que les ressources diminuaient, la section locale avait déjà entrepris de discuter avec une autre section locale de la région, la section locale 200, sur des manières éventuelles de partager des ressources, comme un espace de bureau et les services du personnel de soutien. Le président de la section locale 200 (comptant près de 2 000 membres) a approché les dirigeants de la section locale 2098 pour discuter de la possibilité d'une fusion.

Après quelques mois de discussion avec les dirigeants des sections locales respectives, une entente de fusion a été rédigée incluant des points que la section locale 2098 considérait comme essentiels pour conclure une entente de fusion. Les points portaient sur sa section de membres retraités et les lieux de ses assemblées des membres. Le bureau national a aussi été consulté au sujet de la gestion des finances des sections locales pendant une fusion.

La proposition a ensuite été présentée aux membres pour avoir leurs commentaires. Certains membres de la section locale 2098 craignaient qu'il s'agissait d'une prise de contrôle par la section locale 200 pouvant entraîner non seulement une perte d'identité pour les membres de la section locale, mais aussi du contrôle des affaires de la section locale et de leur autonomie. Les inquiétudes ont été entendues et les membres se sont fait rassurer qu'il ne s'agissait pas d'une prise de contrôle et que la section locale n'avait aucune intention de s'ingérer dans la manière dont les contrats de travail de la section locale 2098 allaient être négociés. La grande majorité des membres ont éventuellement voté pour la fusion, et l'approbation finale a été accordée par le Conseil exécutif national d'Unifor.

« Il est important de souligner que les fusions ne sont pas des prises de contrôle. Les petites sections locales ont beaucoup à gagner à fusionner, mais les grandes sections locales ont aussi beaucoup à tirer des connaissances provenant d'un tout nouveau secteur pour elles, et de nouvelles perspectives et stratégies de négociation, ainsi que des manières de représenter les membres. »

- Dan Lacey, président de l'unité (Diageo) de la section locale 200

Conclusion

Les sections locales sont la pierre d'assise de notre syndicat, et notre objectif est de faire en sorte que chaque membre et chaque section locale d'Unifor ait les outils et les ressources dont ils ont besoin pour renforcer leur travail pour la justice tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des milieux de travail.

Nous espérons que ce guide fournira à votre section locale des idées pour commencer à initier et à faciliter une conversation plus approfondie parmi les membres du comité exécutif et les membres de la section locale sur la manière dont le partage des ressources et une fusion pourraient être avantageux pour votre section locale.

Toutes les sections locales au pays sont encouragées à trouver le temps d'identifier comment leurs ressources peuvent être maximisées, et trouver des moyens stratégiques qui permettraient d'accroître votre capacité interne et de stimuler l'engagement des membres. Travailler avec d'autres sections locales est une expérience enrichissante et gratifiante qui offre des opportunités incroyables de renforcer notre travail dans nos communautés, de soutenir nos membres, de solidifier notre sentiment d'unité et de solidarité, et de continuer à travailler comme une force déterminée à provoquer des changements sociaux positifs.

Si vous avez d'autres questions ou si vous souhaitez qu'une personne du bureau national d'Unifor communique avec vous ou avec vos membres à propos des fusions, vous aide à déployer le processus de fusion ou à développer d'autres stratégies pour partager de manière efficace les ressources, veuillez contacter le Service des affaires statutaires d'Unifor à : constitutionalmatters@unifor.org .

Pour consulter d'autres excellentes ressources, visitez unifor.org/ressources

Annexe:

Modèle d'entente de fusion entre sections locales

Entente de fusion
entre
la section locale 123 d'Unifor
et
la section locale 456 d'Unifor

Objectif de la présente entente

- La section locale 123 d'Unifor et la section locale 456 d'Unifor ont entamé des discussions au sujet de la fusion de la section locale 123 et de ses membres au sein de la section locale 456.
- Sous réserve de l'approbation du Conseil exécutif national, les modalités suivantes de la fusion entrent en vigueur immédiatement après que le Conseil exécutif national ait approuvé la fusion :

Partie 1: Administration

1. Les membres de la section locale 123 d'Unifor deviennent membres de la section locale 456 d'Unifor, et sont liés par les règlements et les politiques de la section locale 456 et par les statuts d'Unifor.
2. Les membres de la section locale 123 d'Unifor ne sont pas tenus de payer des frais d'adhésion à la section locale 456.
3. Tous les droits de négociation collective de la section locale 123 sont transférés à la section locale 456. La section locale 456 avisera les employeurs et, lorsque nécessaire, fera les demandes pour mettre à jour les accréditations de l'unité de négociation pour établir que la section locale 456 d'Unifor est l'agent négociateur.
4. Tous les membres ont les mêmes droits et avantages, ils recevront des services et seront représentés de la même manière.
5. La section locale 123 remettra tous les dossiers, documents et fichiers (en version papier et électronique) à la section locale 456.
6. Les membres du comité exécutif de la section locale 123 d'Unifor vont renoncer à leur poste au plus tard à la date de la fusion. Leur démission est considérée comme ayant été donnée librement. Aucune dirigeante ou aucun dirigeant ne peut entreprendre une action ou présenter une réclamation en vertu d'un statut ou d'une autre condition découlant de la démission.

(Remarque: Les ententes de fusion ne nécessitent pas toutes la démission des dirigeantes et dirigeants d'une section locale. Dans certains cas, la section locale d'accueil acceptera d'élargir son comité exécutif pour y intégrer d'anciens dirigeants et dirigeantes de la section locale dissoute. Cette mesure reste normalement en vigueur jusqu'à la prochaine élection du comité exécutif de la section locale.)

Partie 2: Avoirs de la section locale

7. La section locale 123 entreprendra une dernière vérification par un vérificateur indépendant afin d'évaluer les finances de la section locale avant la date d'entrée en vigueur de la présente entente.
8. La présidente ou le président de la section locale 456 participera à tous les volets du processus de vérification finale des finances de la section locale 123 en tant qu'observatrice ou observateur.
9. Tous les avoirs et passifs en cours, y compris les fonds et biens détenus par la section locale 123 d'Unifor, seront désormais sous la responsabilité de la section locale 456 d'Unifor et seront transférés en totalité à la section locale 456. Tous les comptes bancaires de la section locale 123 seront ensuite fermés.
10. Toutes les questions administratives et fiscales relèveront de la responsabilité du comité exécutif et des dirigeantes et dirigeants de la section locale 456.
11. Les membres de l'ancienne section locale 123 verseront leurs cotisations à la section locale 456 d'Unifor selon la méthode de calcul de la section locale 456.

Partie 3: Questions générales

12. Une copie de cette entente a été fournie à tous les membres lors de l'assemblée de ratification.
13. Dans l'éventualité d'un conflit découlant de la présente entente ou de toute autre question liée à la fusion de la section locale 123 d'Unifor avec la section locale 456 d'Unifor, ce conflit devra être référé au Conseil exécutif national pour règlement final et exécutoire.
14. Le comité exécutif et les membres de la section locale 123 d'Unifor ont voté pour la fusion avec la section locale 456 d'Unifor le (insérer la date).
15. Le comité exécutif et les membres de la section locale 456 d'Unifor ont voté pour la fusion avec la section locale 123 d'Unifor le (insérer la date).
16. La section locale 123 et la section locale 456 déposeront une demande conjointe auprès du Conseil exécutif national pour obtenir l'approbation de cette fusion.

Signée le (insérer la date, le mois et l'année) _____

Autorisée par: _____
Pour la section locale 123 d'Unifor

Autorisée par: _____
Pour la section locale 456 d'Unifor

Signature pour la section locale 123 d'Unifor

Signature pour la section locale 456 d'Unifor



Suivez-nous en ligne sur
unifor.org/fr
Facebook.com/UniforCanada